

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 004-200071025-20251201-DELIB_2025_93-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 1^{er} décembre 2025

n° 2025/93

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 34

Date de la convocation :

Le 24/11/2025

Date d'affichage :

Le 24/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à L'HOSPITALET à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, conseiller communautaire de BANON
M. Michel GASPARIN, Conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, Conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, Conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de ST MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie-Christine ALMERAS, Conseiller communautaire de STE CROIX A LAUZE.
M. Thibault DALLAPORTA, Conseiller communautaire de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS : Mme Michèle MOUTTE donne pouvoir à M. Philippe LOGEAY
M. José GUTIERREZ donne pouvoir à M. Claude PELLISSIER
Mme Michèle BERTIN donne pouvoir à M. Michel GASPARIN
M. Alain FIORI donne pouvoir à Mme Anne-Marie DE SIKE
M. Bernard GORGI donne pouvoir à Mme Claire DUFOUR
M. Pierre POURCIN donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS

Secrétaire de séance : M. Nicolas LAPAILLE

Objet : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE
Avenant n°2

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale entre le département et la C.C.H.P.P.B.
CONSIDERANT l'avenant n°2 proposé par le conseil départemental.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2.

Ainsi fait et délibéré à L'HOSPITALET, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 1^{er} décembre 2025

n° 2025/94

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 34

• Date de la convocation :

Le 24/11/2025

• Date d'affichage :

Le 24/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à L'HOSPITALET à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, conseiller communautaire de BANON
M. Michel GASPARIN, Conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, Conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, Conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de ST MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie-Christine ALMERAS, Conseiller communautaire de STE CROIX A LAUZE.
M. Thibault DALLAPORTA, Conseiller communautaire de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS : Mme Michèle MOUTTE donne pouvoir à M. Philippe LOGEAY
M. José GUTIERREZ donne pouvoir à M. Claude PELLISSIER
Mme Michèle BERTIN donne pouvoir à M. Michel GASPARIN
M. Alain FIORI donne pouvoir à Mme Anne-Marie DE SIKE
M. Bernard GORGI donne pouvoir à Mme Claire DUFOUR
M. Pierre POURCIN donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS

Secrétaire de séance : M. Nicolas LAPAILLE

Objet : CONSTRUCTION D'UN BUREAU D'INFORMATIONS TOURISTIQUES A REILLANNE
Demandes de financements

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet de construction d'un Bureau d'Informations Touristiques à REILLANNE.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt ce projet sur le plan touristique et économie.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT le montant des travaux qui s'élève à 326 575 € HT.

n° 2025/94

Objet : **CONSTRUCTION D'UN BUREAU D'INFORMATIONS TOURISTIQUES A REILLANNE**
Demandes de financements

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Etat	Région	Conseil Départemental	Autofinancement
326 575 € HT 391 890 € TTC	100 000 €	50 000 €	50 000 €	126 575 € HT 191 890 € TTC

SOLLICITE le concours financier de l'Etat, la Région et le Département.

AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à L'HOSPITALET, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 1^{er} décembre 2025

n° 2025/95

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 004-200071025-20251201-DELIB_2025_95-CC

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 34

Date de la convocation :

Le 24/11/2025

Date d'affichage :

Le 24/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à L'HOSPITALET à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, conseiller communautaire de BANON
M. Michel GASPARI, Conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, Conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, Conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de ST MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie-Christine ALMERAS, Conseiller communautaire de STE CROIX A LAUZE.
M. Thibault DALLAPORTA, Conseiller communautaire de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS : Mme Michèle MOUTTE donne pouvoir à M. Philippe LOGEAY
M. José GUTIERREZ donne pouvoir à M. Claude PELLISSIER
Mme Michèle BERTIN donne pouvoir à M. Michel GASPARI
M. Alain FIORI donne pouvoir à Mme Anne-Marie DE SIKE
M. Bernard GORGI donne pouvoir à Mme Claire DUFOUR
M. Pierre POURCIN donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS

Secrétaire de séance : M. Nicolas LAPAILLE

Objet : AMI FRICHES – Maison « Fayet » à OPPEDETTE
Demandes de financements

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités territoriales.
VU le Code de l'Urbanisme

CONSIDERANT que le contexte de rareté foncière, la montée des préoccupations sanitaires et environnementales font de la reconversion des friches une priorité pour les collectivités.

CONSIDERANT le projet d'acquisition et d'aménagement d'une propriété à OPPEDETTE en état d'abandon qui présente un potentiel foncier.

CONSIDERANT le projet d'aménagement de cette propriété en friche pour réaliser un café-restaurant, un ou deux logements, une salle et des locaux.

n° 2025/95

Objet : AMI FRICHES – Maison « Fayet » à OPPEDETTE
Demandes de financements

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la CCHPPB

CONSIDERANT le montant des études qui s'élève à 30 695 € HT

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

CANDIDATE à l'AMI friches identification et reconversion.

ADOpte le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Région AMI Friches	Autofinancement
34 895 € HT 41 874 € TTC	13 958 €	20 937 € HT 27 916 € TTC

SOLLICITE le concours financier de la Région au titre de l'AMI Friches.

AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à L'HOSPITALET, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 004-200071025-20251201-DELIB_2025_96-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 1^{er} décembre 2025

n° 2025/96

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 34

Date de la convocation :

Le 24/11/2025

Date d'affichage :

Le 24/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à L'HOSPITALET à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, conseiller communautaire de BANON
M. Michel GASPARDIN, Conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, Conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, Conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVALT, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de ST MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie-Christine ALMERAS, Conseiller communautaire de STE CROIX A LAUZE.
M. Thibault DALLAPORTA, Conseiller communautaire de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS :

Mme Michèle MOUTTE donne pouvoir à M. Philippe LOGEAY
M. José GUTIERREZ donne pouvoir à M. Claude PELLISSIER
Mme Michèle BERTIN donne pouvoir à M. Michel GASPARDIN
M. Alain FIORI donne pouvoir à Mme Anne-Marie DE SIKE
M. Bernard GORGI donne pouvoir à Mme Claire DUFOUR
M. Pierre POURCIN donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS

Secrétaire de séance :

M. Nicolas LAPAILLE

Objet :

REFECTION DU SOL EXTERIEUR DE LA CRECHE DE VIREBOIS A MANE
Demandes de financements

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet de réfection du sol extérieur de la crèche de Virebois à MANE.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt ce projet sur le plan social et économique.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT le montant des travaux qui s'élève à 10 920 € HT

n° 2025/96

Objet : **REFECTION DU SOL EXTERIEUR DE LA CRECHE DE VIREBOIS A MANE**
Demandes de financements

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

CANDIDATE à l'AMI friches identification et reconversion.

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	CAF	Autofinancement
9 100 € HT 10 920 € TTC	7 200 €	1 900 € HT 3 720 € TTC

SOLLICITE le concours financier de la CAF au titre du Fonds public et territoires.

AUTORISE Monsieur le Président à présenter la demande de financement.

Ainsi fait et délibéré à L'HOSPITALET, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 004-200071025-20251201-DELIB_2025_97-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 1^{er} décembre 2025

n° 2025/97

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 34

Date de la convocation :

Le 24/11/2025

Date d'affichage :

Le 24/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à L'HOSPITALET à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, conseiller communautaire de BANON
M. Michel GASPARI, Conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, Conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, Conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVALT, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de ST MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie-Christine ALMERAS, Conseiller communautaire de STE CROIX A LAUZE.
M. Thibault DALLAPORTA, Conseiller communautaire de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS : Mme Michèle MOUTTE donne pouvoir à M. Philippe LOGEAY
M. José GUTIERREZ donne pouvoir à M. Claude PELLISSIER
Mme Michèle BERTIN donne pouvoir à M. Michel GASPARI
M. Alain FIORI donne pouvoir à Mme Anne-Marie DE SIKE
M. Bernard GORGI donne pouvoir à Mme Claire DUFOUR
M. Pierre POURCIN donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS

Secrétaire de séance : M. Nicolas LAPAILLE

Objet : MODIFICATION DU POSTE D'AGENT D'ACCUEIL A LA MSAP

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié avec effet du 01/01/1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,

VU le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié avec effet du 01/01/1988 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 avec effet du 01/01/1988 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

n° 2025/97

Objet : MODIFICATION DU POSTE D'AGENT D'ACCUEIL A LA MSAP

Monsieur le Président rappelle au conseil de communauté que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de modifier le poste d'agent d'accueil à la Maison des Services Aux Publics (MSAP)

Ainsi, il demande que le conseil de communauté l'autorise à ouvrir le poste d'agent d'accueil à la MSAP, à la catégorie hiérarchique B à compter du 1^{er} novembre 2025

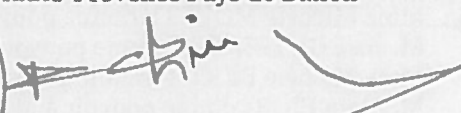
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

DECIDE D'OUVRIR le poste d'agent d'accueil à la MSAP à la catégorie d'emplois de la Fonction Publique Territoriale B à compter du 1^{er} novembre 2025.

Ainsi fait et délibéré à L'HOSPITALET, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 004-200071025-20251201-DELIB_2025_98-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 1^{er} décembre 2025

n° 2025/98

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 34

Date de la convocation :

Le 24/11/2025

Date d'affichage :

Le 24/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à L'HOSPITALET à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, conseiller communautaire de BANON
M. Michel GASPARI, Conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, Conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, Conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de ST MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie-Christine ALMERAS, Conseiller communautaire de STE CROIX A LAUZE.
M. Thibault DALLAPORTA, Conseiller communautaire de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS : Mme Michèle MOUTTE donne pouvoir à M. Philippe LOGEAY
M. José GUTIERREZ donne pouvoir à M. Claude PELLISSIER
Mme Michèle BERTIN donne pouvoir à M. Michel GASPARI
M. Alain FIORI donne pouvoir à Mme Anne-Marie DE SIKE
M. Bernard GORGI donne pouvoir à Mme Claire DUFOUR
M. Pierre POURCIN donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS

Secrétaire de séance : M. Nicolas LAPAILLE

Objet : CONVENTION DE REPRISE DES DECHETS DE TYPE ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les statuts de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT que la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon est compétente dans la gestion des déchets pour la collecte et le traitement.

CONSIDERANT la convention de reprise des articles de bricolage et jardin avec les éco-organismes ECOMAISON et VALOBAT

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir

Ainsi fait et délibéré à L'HOSPITALET les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 004-200071025-20251201-DELIB_2025_99-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 1^{er} décembre 2025

n° 2025/99

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 34

Date de la convocation :

Le 24/11/2025

Date d'affichage :

Le 24/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à L'HOSPITALET à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, conseiller communautaire de BANON
M. Michel GASPARIN, Conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, Conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, Conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de ST MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie-Christine ALMERAS, Conseiller communautaire de STE CROIX A LAUZE.
M. Thibault DALLAPORTA, Conseiller communautaire de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS :

Mme Michèle MOUTTE donne pouvoir à M. Philippe LOGEAY
M. José GUTIERREZ donne pouvoir à M. Claude PELLISSIER
Mme Michèle BERTIN donne pouvoir à M. Michel GASPARIN
M. Alain FIORI donne pouvoir à Mme Anne-Marie DE SIKE
M. Bernard GORGI donne pouvoir à Mme Claire DUFOUR
M. Pierre POURCIN donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS

Secrétaire de séance :

M. Nicolas LAPAILLE

Objet :

CONVENTION DE REPRISE DES DECHETS DE TYPE JOUETS

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les statuts de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT que la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon est compétente dans la gestion des déchets pour la collecte et le traitement.

CONSIDERANT la convention de reprise des déchets de type jouets avec l'éco-organisme ECOMAISON.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir

Ainsi fait et délibéré à L'HOSPITALET les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 1^{er} décembre 2025

n° 2025/100

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 004-200071025-20251201-DELIB_2025_100-DE

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 34

Date de la convocation :

Le 24/11/2025

Date d'affichage :

Le 24/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à L'HOSPITALET à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, conseiller communautaire de BANON
M. Michel GASPARIN, Conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, Conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, Conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVALT, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de ST MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie-Christine ALMERAS, Conseiller communautaire de STE CROIX A LAUZE.
M. Thibault DALLAPORTA, Conseiller communautaire de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS : Mme Michèle MOUTTE donne pouvoir à M. Philippe LOGEAY
M. José GUTIERREZ donne pouvoir à M. Claude PELLISSIER
Mme Michèle BERTIN donne pouvoir à M. Michel GASPARIN
M. Alain FIORI donne pouvoir à Mme Anne-Marie DE SIKE
M. Bernard GORGI donne pouvoir à Mme Claire DUFOUR
M. Pierre POURCIN donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS

Secrétaire de séance : M. Nicolas LAPAILLE

Objet : REILLANNE – MAISON VILLARDO – Bail à loyer d'habitation

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT la fin des travaux de la rénovation énergétique de la maison « Villardo » à REILLANNE.

CONSIDERANT le projet de bail

CONSIDERANT le loyer proposé à 479,97 € par mois fixé par la convention signée avec l'Etat.

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité

DIT que la municipalité de REILLANNE examine et propose les candidatures à la location.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le bail à intervenir avec le candidat retenu par la municipalité.

Ainsi fait et délibéré à L'HOSPITALET, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 1^{er} décembre 2025

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 004-200071025-20251201-DELIB_2025_101-DE

n° 2025/101

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 34

Date de la convocation :

Le 24/11/2025

Date d'affichage :

Le 24/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à L'HOSPITALET à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, conseiller communautaire de BANON
M. Michel GASPARIN, Conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, Conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, Conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUULT, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de ST MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie-Christine ALMERAS, Conseiller communautaire de STE CROIX A LAUZE.
M. Thibault DALLAPORTA, Conseiller communautaire de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS : Mme Michèle MOUTTE donne pouvoir à M. Philippe LOGEAY
M. José GUTIERREZ donne pouvoir à M. Claude PELLISSIER
Mme Michèle BERTIN donne pouvoir à M. Michel GASPARIN
M. Alain FIORI donne pouvoir à Mme Anne-Marie DE SIKE
M. Bernard GORGI donne pouvoir à Mme Claire DUFOUR
M. Pierre POURCIN donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS

Secrétaire de séance : M. Nicolas LAPAILLE

Objet : Réalisation d'un contrat de prêt cohésion territoriale d'un montant total de 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation d'un hangar en atelier relais.

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le budget du service économie adopté le 15/04/2025.

VU le montant des investissements pour l'exercice 2025.

CONSIDERANT le projet d'aménagement d'un hangar en atelier relais à BANON.

CONSIDERANT l'avance nécessaire qu'il convient de constituer pour cette opération dans l'attente du versement des subventions.

CONSIDERANT la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Objet : Réalisation d'un contrat de prêt cohésion territoriale d'un montant total de 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation d'un hangar en atelier relais.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

Pour le financement de cette opération, le Président de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon est invité à réalisé auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de prêt : Prêt Cohésion Sociale

Montant : 500 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielles

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Amortissement prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Ainsi fait et délibéré à L'HOSPITALET, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 004-200071025-20251201-DELIB2025101BIS-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 1^{er} décembre 2025

n° 2025/1016is

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 34

Date de la convocation :

Le 24/11/2025

Date d'affichage :

Le 24/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à L'HOSPITALET à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

Mme Sylvie MARTELLI, Conseillère communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Philippe LOGEAY, conseiller communautaire de BANON
M. Michel GASPARI, Conseiller communautaire de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Luc GRECO, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, Conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, Conseiller communautaire d'OPPEDETTE
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, Mme Isabelle GRENUT, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de ST MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, Mme Martine COUTE, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
Mme Marie-Christine ALMERAS, Conseiller communautaire de STE CROIX A LAUZE.
M. Thibault DALLAPORTA, Conseiller communautaire de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES

POUVOIRS :

Mme Michèle MOUTTE donne pouvoir à M. Philippe LOGEAY
M. José GUTIERREZ donne pouvoir à M. Claude PELLISSIER
Mme Michèle BERTIN donne pouvoir à M. Michel GASPARI
M. Alain FIORI donne pouvoir à Mme Anne-Marie DE SIKE
M. Bernard GORGI donne pouvoir à Mme Claire DUFOUR
M. Pierre POURCIN donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS

Secrétaire de séance :

M. Nicolas LAPAILLE

Objet :

Réalisation d'un contrat de prêt cohésion territoriale d'un montant total de 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et consignations pour le financement de l'extension de la confiserie « Leblanc » à BANON

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le budget du service économie adopté le 15/04/2025.

VU le montant des investissements pour l'exercice 2025.

CONSIDERANT le projet d'extension de la confiserie « Leblanc » à BANON

CONSIDERANT l'avance nécessaire qu'il convient de constituer pour cette opération dans l'attente du versement des subventions.

CONSIDERANT la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations.

n° 2025/101bis

Objet : Réalisation d'un contrat de prêt cohésion territoriale d'un montant total de 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et consignations pour le financement de l'extension de la confiserie » Leblanc » à BANON

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

Pour le financement de cette opération, le Président de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de prêt : Prêt Cohésion Sociale

Montant : 500 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielles

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Amortissement prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Annule et remplace la délibération n° 2025-101.

Ainsi fait et délibéré à L'HOSPITALET, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon

[Signature]
Jacques DEPIEDS